

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 0/06/2008
Publication : 13/06/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Christal MEYER
Directeur de la Coordination et
du Service Administratif de l'Assemblée

N° 2008-7-4-3

Séance du vendredi 6 juin 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

FONDS D'ACTION GÉRONTOLOGIQUE Actions de Prévention en faveur des personnes âgées

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général N°2005/I - 1/01 du 9 décembre 2005 adoptant le Budget Primitif 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général ,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde à l'IRFA-EST une subvention de 3 090 € pour l'organisation de 6 ateliers « Équilibre »,
- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant n° 2 à la Convention du 14 novembre 2006 avec l'IRFA-EST en annexe du présent rapport,
- ❖ Précise que le montant de la participation financière à la réalisation des 6 actions de prévention sera prélevé sur le Fonds d'Action Gérontologique, chapitre 65, nature 6574, fonction 53.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER